

TABLEAU COMPARATIF

Étude CAE 2024

Régime juridique des couples non mariés en Europe

Unions de fait, unions civiles et partenariats enregistrés, pays par pays

Barcelone, octobre 2024 6 min de lecture Langue originale: espagnol

Unions entre personnes de même sexe produisant des effets similaires à ceux du mariage

ITALIE

TYPE D'UNION

UNION CIVILE

DATE D'INTRODUCTION

2016

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Déclaration des parties devant l'officier de l'état civil.

COUPLES CONCERNÉS

Exclusivement pour les couples de même sexe.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Officier de l'état civil.

EFFETS PERSONNELS

Mêmes effets que le mariage (y compris la réglementation sur le droit des étrangers), sauf le devoir de fidélité et l'adoption conjointe.

EFFETS PATRIMONIAUX

Régime légal de communauté de biens. Possibilité de convenir de régimes conventionnels par acte notarié ou par déclaration devant l'officier de l'état civil. Effets successoraux et fiscaux.

MODE DE DISSOLUTION

Par déclaration conjointe devant le tribunal en cas de désaccord.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Oui, dans les mêmes conditions que le mariage.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

TYPE D'UNION

PARTENARIAT ENREGISTRÉ

DATE D'INTRODUCTION

2006

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Déclaration des parties.

COUPLES CONCERNÉS

Exclusivement pour les couples de même sexe.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Officier de l'état civil.

EFFETS PERSONNELS

Ne produit pas d'effets en matière de filiation. Il existe un devoir réciproque d'assistance. Permet d'obtenir un titre de séjour.

EFFETS PATRIMONIAUX

Pouvoirs d'administration conjointe des biens. Effets successoraux (le partenaire est héritier légal). Avantages fiscaux. Même régime patrimonial que pour les époux (communauté de biens).

MODE DE DISSOLUTION

Par décision judiciaire, à la demande de l'un des partenaires ou des deux.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Le cas échéant, droit à une pension alimentaire.

CROATIE

TYPE D'UNION

PARTENARIAT ENREGISTRÉ

DATE D'INTRODUCTION

2014

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Simple déclaration, faite en présence de deux témoins.

COUPLES CONCERNÉS

Exclusivement pour les couples de même sexe.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Devant l'officier de l'état civil, en présence de deux témoins.

EFFETS PERSONNELS

Mêmes effets que le mariage, y compris ceux relatifs à la filiation et au droit des étrangers.

EFFETS PATRIMONIAUX

Mêmes effets patrimoniaux que le mariage, y compris successoraux et fiscaux. Même régime patrimonial.

MODE DE DISSOLUTION

Par décision judiciaire, à la demande de l'un des partenaires ou des deux.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Oui, dans les mêmes conditions que le mariage.

MONTÉNÉGRO

TYPE D'UNION

PARTENARIAT ENREGISTRÉ

DATE D'INTRODUCTION

2020

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Non. La déclaration des parties suffit.

COUPLES CONCERNÉS

Exclusivement pour les couples de même sexe.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Devant l'officier de l'état civil.

EFFETS PERSONNELS

Produit des effets personnels, y compris ceux relatifs à la filiation et à l'obtention du titre de séjour.

EFFETS PATRIMONIAUX

Effets similaires à ceux du mariage : droits successoraux, même régime patrimonial et autres conséquences légales.

MODE DE DISSOLUTION

Par consentement mutuel ou par décision judiciaire en cas de litige.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Oui, dans les mêmes conditions que le mariage.

AUTRICHE

TYPE D'UNION

PARTENARIAT ENREGISTRÉ

DATE D'INTRODUCTION

2010

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Simple déclaration des parties.

COUPLES CONCERNÉS

Pour les couples de même sexe depuis 2019.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Devant l'officier de l'état civil.

EFFETS PERSONNELS

Effets similaires à ceux du mariage.

EFFETS PATRIMONIAUX

Même régime patrimonial que le mariage. Effets successoraux (le partenaire est héritier légal). Avantages fiscaux.

MODE DE DISSOLUTION

Exclusivement par décision judiciaire.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Oui, dans les mêmes conditions que le mariage.

HONGRIE

TYPE D'UNION

PARTENARIAT ENREGISTRÉ devant l'officier de l'état civil / devant notaire

DATE D'INTRODUCTION

2009

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Non. La déclaration des parties suffit.

COUPLES CONCERNÉS

Devant l'état civil : uniquement les couples de même sexe. Devant notaire : ouvert à tous les couples.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Officier de l'état civil ou notaire, selon la modalité.

EFFETS PERSONNELS

Les partenariats constitués devant l'état civil produisent des effets similaires à ceux du mariage.

EFFETS PATRIMONIAUX

Ceux constitués devant l'état civil ont des effets similaires à ceux du mariage : même régime patrimonial, effets successoraux, etc. Il n'en va pas de même pour ceux constitués devant notaire.

MODE DE DISSOLUTION

Devant l'état civil : devant notaire en cas d'accord ; devant le tribunal en cas de conflit. Devant notaire : par acte notarial.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Oui.

SUISSE

TYPE D'UNION

PARTENARIAT ENREGISTRÉ

DATE D'INTRODUCTION

2007 Abrogé par la loi du 1er juillet 2022, qui a ouvert le mariage aux couples de même sexe.

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Déclaration des parties.

COUPLES CONCERNÉS

Exclusivement pour les couples de même sexe.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Devant l'officier de l'état civil du lieu de résidence des parties.

EFFETS PERSONNELS

Effets en matière de filiation (adoption et procréation médicalement assistée) et d'obtention du titre de séjour.

EFFETS PATRIMONIAUX

Séparation de biens, sauf convention contraire. Effets successoraux et fiscaux.

MODE DE DISSOLUTION

Procédure judiciaire.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Oui. Un partenaire peut réclamer des aliments à l'autre.

Unions ouvertes à tous les couples produisant des effets similaires à ceux du mariage

ROYAUME-UNI

TYPE D'UNION

UNION CIVILE

DATE D'INTRODUCTION

2004 Ouverte aux couples hétérosexuels depuis 2019.

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Présence de deux témoins au moment de la déclaration.

COUPLES CONCERNÉS

Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent depuis 2019.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Devant l'officier de l'état civil, en présence de deux témoins.

EFFETS PERSONNELS

Mêmes effets que le mariage.

EFFETS PATRIMONIAUX

Mêmes effets que le mariage.

MODE DE DISSOLUTION

Par décision judiciaire.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Oui, conformément au régime applicable.

ESPAGNE (régime des Communautés autonomes)

TYPE D'UNION

PARTENARIAT ENREGISTRÉ

DATE D'INTRODUCTION

1998 en Catalogne, première Communauté autonome à l'introduire.

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Oui. La vie commune peut être prouvée par tout moyen de preuve, par exemple par une déclaration sur l'honneur.

COUPLES CONCERNÉS

Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Devant notaire ou devant l'autorité compétente, au choix des parties. En Catalogne, un acte notarié est exigé.

EFFETS PERSONNELS

Effets similaires à ceux du mariage, y compris la filiation (adoption, procréation assistée, etc.) et le titre de séjour.

EFFETS PATRIMONIAUX

Effets similaires à ceux du mariage : successoraux, fiscaux, responsabilité solidaire des dettes, etc. Il n'existe pas de régime patrimonial légal ; un régime conventionnel peut être convenu.

MODE DE DISSOLUTION

Par déclaration unilatérale ou conjointe inscrite au Registre des couples de fait, ou par mariage.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Uniquement si elle a été convenue au préalable. Possibilité de pension alimentaire.

GRÈCE

TYPE D'UNION

PARTENARIAT ENREGISTRÉ

DATE D'INTRODUCTION

2008 Réforme de 2015.

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Non.

COUPLES CONCERNÉS

Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent depuis 2015.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Exclusivement devant notaire.

EFFETS PERSONNELS

Effets similaires à ceux du mariage, sauf l'adoption par les couples de même sexe.

EFFETS PATRIMONIAUX

Effets similaires à ceux du mariage. Le partenaire survivant est héritier du défunt.

MODE DE DISSOLUTION

Par déclaration unilatérale ou conjointe établie par acte notarié.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Oui.

ANDORRE

TYPE D'UNION

PARTENARIAT ENREGISTRÉ

DATE D'INTRODUCTION

2005

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Simple déclaration des parties.

COUPLES CONCERNÉS

Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Officier de l'état civil.

EFFETS PERSONNELS

Effets similaires à ceux du mariage, y compris la filiation et le droit des étrangers (titre de séjour).

EFFETS PATRIMONIAUX

Effets similaires à ceux du mariage : droits successoraux, avantages fiscaux, etc. Même régime patrimonial que le mariage.

MODE DE DISSOLUTION

Par inscription de la dissolution à l'état civil.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Oui.

MALTE

TYPE D'UNION

UNION CIVILE

DATE D'INTRODUCTION

2014

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Simple déclaration des parties.

COUPLES CONCERNÉS

Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Officier de l'état civil.

EFFETS PERSONNELS

Effets similaires à ceux du mariage, y compris la filiation et le droit des étrangers (titre de séjour).

EFFETS PATRIMONIAUX

Effets similaires à ceux du mariage : droits successoraux, avantages fiscaux, etc. Même régime patrimonial que le mariage.

MODE DE DISSOLUTION

Conformément au régime prévu pour le mariage.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Oui, dans les mêmes conditions que le mariage.

SLOVÉNIE

TYPE D'UNION

COHABITATION

DATE D'INTRODUCTION

2016

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Non.

COUPLES CONCERNÉS

Ouverte à tous les couples.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Au choix des parties, devant notaire ou une autre autorité compétente.

EFFETS PERSONNELS

Mêmes effets que le mariage.

EFFETS PATRIMONIAUX

Mêmes effets que le mariage.

MODE DE DISSOLUTION

Il n'existe pas de procédure spécifique pour la dissolution de la cohabitation.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Oui.

Unions dont le régime juridique diffère de celui du mariage

FRANCE

TYPE D'UNION

PACS (PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ)

DATE D'INTRODUCTION

1999 Réforme de 2006.

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Non. Déclaration des parties.

COUPLES CONCERNÉS

Ouvert aux couples de même sexe et de sexe différent.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Devant l'officier de l'état civil de la commune ou devant notaire.

EFFETS PERSONNELS

Il n'existe ni devoir de fidélité ni possibilité d'adoption conjointe, réservée au mariage.

EFFETS PATRIMONIAUX

En principe, séparation de biens, avec option pour la communauté. Sans effets successoraux, sauf un droit sur le logement, et effets fiscaux identiques à ceux du mariage. Il existe un régime primaire : responsabilité solidaire et contribution aux charges du ménage.

MODE DE DISSOLUTION

Par déclaration unilatérale ou conjointe.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Non.

LETTONIE

TYPE D'UNION

PARTENARIAT ENREGISTRÉ

DATE D'INTRODUCTION

2024

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Oui.

COUPLES CONCERNÉS

Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Exclusivement devant notaire.

EFFETS PERSONNELS

Effets en matière de sécurité sociale (pensions). Sans effets sur la filiation ni sur l'obtention du titre de séjour.

EFFETS PATRIMONIAUX

Ni copropriété ni communauté de biens. Sans effets successoraux. Effets fiscaux similaires à ceux du mariage.

MODE DE DISSOLUTION

Par décision judiciaire ou par consentement mutuel établi par acte notarié.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Non.

BELGIQUE

TYPE D'UNION

COHABITATION LÉGALE

DATE D'INTRODUCTION

-

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Simple déclaration.

COUPLES CONCERNÉS

Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Déclaration devant l'officier de l'état civil. Les parties peuvent régler leur régime patrimonial par contrat devant notaire.

EFFETS PERSONNELS

Ne produit pas d'effets personnels comparables à ceux du mariage.

EFFETS PATRIMONIAUX

Séparation de biens. Protection particulière du logement familial. Sans effets successoraux, sauf l'usufruit du logement commun.

MODE DE DISSOLUTION

Par déclaration unilatérale ou conjointe devant l'officier de l'état civil.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Non.

ALBANIE

TYPE D'UNION

PARTENARIAT ENREGISTRÉ

DATE D'INTRODUCTION

2009

LA PREUVE DE LA VIE COMMUNE EST-ELLE EXIGÉE ?

Oui. La vie commune doit être prouvée.

COUPLES CONCERNÉS

L'ouverture aux couples de même sexe n'est pas indiquée.

AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR SA CONSTITUTION

Devant notaire.

EFFETS PERSONNELS

Sans effets sur la filiation ni sur l'obtention d'un titre de séjour.

EFFETS PATRIMONIAUX

Sans effets patrimoniaux, successoraux ni fiscaux.

MODE DE DISSOLUTION

Aucune réponse n'a été fournie.

COMPENSATION EN CAS DE DISSOLUTION ?

Aucune réponse n'a été fournie.

Pays sans législation sur les partenariats enregistrés : Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Géorgie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Turquie et Ukraine. L'Allemagne a supprimé le régime des partenariats enregistrés en 2017, en ouvrant le mariage aux couples de même sexe et de sexe différent.

Suisse : depuis l'entrée en vigueur de la loi du 1er juillet 2022, qui a ouvert le mariage à tous les couples, il n'est plus possible de constituer de nouveaux partenariats enregistrés.